

**CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 18 OCTOBRE 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

N° 2023.141

***Nombre de membres :***

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	22	Pour :	22
		Contre :	0
		Abstention	0

*Date de la convocation :* 10 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

**Présents :** M. Gérard ANDRE, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Daniel THOMAS, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Thérèse FOISSAC, M. Alexis FRIGOUL, M. Jean-Pierre JAMMES, M. Thierry RAFAZINE, M. Nicolas TOURNIER.

**Pouvoir(s) :** Mme Roseline ARMENGAUD pouvoir à M. Gérard ANDRE, M. Fabrice IGOUNET pouvoir à Mme Annette BALAGUE, Mme Valérie DREUILHE pouvoir à M. Nicolas TOURNIER, M. Patrick FERRARI pouvoir à M. Félix MANERO, Mme Caroline CHALLET pouvoir à M. Jean-Charles VALMY, Mme Christine MERLE-JOSE pouvoir à M. Patrick DUBLIN, M. Laurent TALBOT pouvoir à M. Francis MUSARD.

**Absent(s) excusé(s) :** M. Bertrand DEBUISSER, Mme Caroline ANDREU, Mme Lylia CHALLAL, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Nelly DENES, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

**Secrétaire de séance :** M. MANERO.

**Objet de la délibération : APPROBATION DE LA CONVENTION DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION LES ANIMES**

**Exposé :**

L'association Eidos organise la 8ème édition de la manifestation Les Animés sur la commune d'Aucamville en partenariat avec Les Cinés de cocagne et la mairie d'Aucamville, du 12 au 14 octobre 2023. Cet événement est organisé dans le cadre du projet régional et itinérant de l'association Eidos des Rencontres de l'animation en Occitanie.

L'objectif de cet événement est de proposer une manifestation culturelle, pédagogique, populaire, artistique, professionnelle, de qualité autour du cinéma d'animation d'auteur.

Elle se décline autour de 5 piliers :

- Les projections de courts et longs métrages d'animation récents avec invités,
- Les rencontres professionnelles : workshop & masterclass à destination des étudiants des écoles de cinéma de la région, ouvertes au public.
- Une exposition sur la fabrication de films d'animation : reconstitution miniature des ateliers de création des réalisateurs au sein de boîtes noires autonomes composantes d'une exposition itinérante.
- La petite fabrique animée : ateliers d'initiation jeune public à partir de matériaux de récupération et de déchets ré-enchantés et animés, encadrés par des jeunes professionnels de la région.
- Le Tremplin jeunes talents de l'animation d'auteur en Occitanie - Programme des meilleurs courts-métrages d'animation d'étudiants de la Région diffusés dans les salles partenaires.

Cette action se veut être un relais de la manifestation "Les Toons débarquent" et s'inscrit dans la "Fête du Cinéma d'animation" portée par l'Association française du cinéma d'animation (AFCA).

Une convention sera conclue avec l'association EIDOS et les Cinés de Cocagne précisant les modalités d'organisation de la manifestation par l'association et les contributions des différents partenaires, dont le financement par la commune d'Aucamville. Il est proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention d'un montant de 2 800 € à l'association EIDOS, versée à la signature de la convention et après tenue de la manifestation.

### **Décision :**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1611-4 et L 2311-7,  
Vu l'avis favorable de la commission culture du 6 octobre 2023,

Entendu l'exposé de M. TOURNIER, Conseiller municipal délégué, et après en avoir délibéré,

### **Décide**

**Article 1 :** d'approuver l'attribution d'une subvention de 2 800 euros à l'association EIDOS, qui sera versée après signature de la convention et après tenue de la manifestation.

**Article 2 :** d'approuver la convention avec l'association EIDOS et Les Cinés de Cocagne définissant les conditions d'organisation et de financement de la 8ème édition de la manifestation Les Animés à Aucamville.

**Article 3 :** d'autoriser le maire à signer la convention.

Le Maire,

Gérard ANDRE

*Document signé électroniquement*